



# **COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES**

**ATTENTION,  
Ce document  
n'est pas un  
bulletin de  
vote !**

**Le 6 décembre, nous élirons nos représentant.e.s  
aux Commissions Administratives Paritaires A, B et C**

**La CAP est importante puisque sa fonction est d'émettre des avis sur les questions liées à la carrière : promotion, avancement de grade, notation, refus de titularisation et de temps partiel, mutation, intégration, conseil de discipline et recours, commission de réforme.**

Le résultat de ce scrutin déterminera le pouvoir d'intervention des représentants syndicaux dans les décisions qui nous concernent. La CGT et ses élu.e.s ont à cœur de faire respecter les droits existants mais aussi de gagner de nouvelles garanties

collectives. Ils sont à nos côtés pour défendre les intérêts individuels et collectifs de chaque agent et les garanties statutaires. Ils sont à l'écoute des aspirations de chaque agent afin d'élaborer des revendications à la hauteur des besoins.

## **Les élu.e.s CGT continueront à agir pour**

- faire respecter les droits (respect des critères du tableau d'avancement statutaire : ancienneté dans la fonction publique, dans la collectivité, dans le grade, l'âge et la notation)
- dénoncer systématiquement les choix et promotions arbitraires, c'est-à-dire le non-respect du tableau d'avancement et l'absence de critères transparents et objectifs
- revendiquer un déroulement de carrière linéaire avec la suppression des ratios : tout agent promouvable doit être promu !
- assurer la nomination de tou.te.s les agents lauréat.e.s d'un concours ou d'un examen professionnel dès leur réussite
- la reconnaissance du droit à la mobilité pour tou.te.s les agents
- la prise en compte des interventions des représentant.e.s du personnel et le respect des positions majoritaires de ces derniers.

**LE 6 DÉCEMBRE, JE VOTE CGT !**

# Avec vous, la CGT revendique :

- ▶ l'intégration des primes dans le traitement indiciaire
- ▶ une grille commune aux trois fonctions publiques traduisant les qualifications acquises par diplôme, par expérience ou par formation
- ▶ le doublement de la rémunération dans un même cadre d'emplois entre le début et la fin de la carrière
- ▶ des ratios à 100 % garantissant le droit à un déroulement de carrière tout au long de sa vie professionnelle
- ▶ une amplitude de la grille de 1 à 5 pour une fonction publique plus attractive entre le 1<sup>er</sup> indice de la catégorie C et le dernier de la catégorie A
- ▶ le passage en CAP des dossiers de demande de mobilité de toutes les directions et de tou.te.s les agents. Les mobilités utilisées par l'Administration comme des sanctions déguisées sont inadmissibles quand elles portent atteinte aux intérêts matériels et moraux des agents.
- ▶ la reconnaissance des formations individuelles débouchant sur de nouvelles qualifications

**La CGT revendique des avancements de grade pour tou.te.s les agents qui remplissent les conditions statutaires pour permettre un véritable déroulement de carrière pour tou.te.s. La CGT le dit depuis longtemps : des ratios à 100%, c'est possible !**

## Traitement

Pour la CGT, l'augmentation du point d'indice, la grille unique reconnaissant les qualifications des agents et un déroulement de carrière linéaire sur deux grades avec doublement du salaire du début à la fin de la carrière, sont les seules revendications qui permettraient une vraie augmentation des salaires, du pouvoir d'achat et des retraites.

Dans l'immédiat, la CGT exige la revalorisation immédiate du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes accumulées, un minimum de rémunération à 1800 euros bruts mensuels, l'intégration des primes dans la grille et la suppression des ratios promus/promouvables qui amplifient les inégalités entre les agents des différents filières, grades et collectivités.

## Les élu.e.s CGT font appel à votre intervention indispensable pour faire aboutir nos revendications

Le 6 décembre, en choisissant des élu.e.s CGT, nous nous donnerons plus de force pour les libertés syndicales et la démocratie sociale dans les services publics territoriaux. De l'échelon local jusqu'au niveau national, les représentants CGT interviennent avec efficacité pour garantir à toutes et tous un accès à des formations adaptées, pour améliorer les conditions de travail et faire des propositions ambitieuses pour l'emploi et le service publics.

**Pour mon avenir et celui du service public, le 6 décembre**

**JE VOTE CGT !**